

## ACCORD CULTUREL FRANCO-CANADIEN

### NOTE D'INFORMATION

La mise en train du programme d'échanges entrepris dans le cadre du nouvel Accord est déjà bien avancée. Elle a été grandement facilitée du côté canadien par le fait que le gouvernement fédéral a lancé depuis 1964 un programme d'échanges culturels avec les pays de langue française, présentement doté d'un budget de \$1 million. Par ailleurs des discussions préliminaires entre hauts fonctionnaires français et canadiens représentant les principaux ministères et agences intéressés ont eu lieu à Paris en septembre dernier pour y préparer la mise en oeuvre de l'Accord. Les Délégations française et canadienne étaient dirigées respectivement par M. Jean Basdevant, Directeur Général des Affaires culturelles et techniques au ministère des Affaires étrangères pour la France et par M. Marcel Cadieux, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures pour le Canada. Ce fut l'occasion de dresser un bilan des échanges culturels qui existaient déjà entre les deux pays, d'examiner les mesures à prendre pour mieux les coordonner et d'étudier enfin différents projets nouveaux et les méthodes les plus appropriées pour les mettre en oeuvre.

2. Voici comment se présente actuellement les différents points de ce programme:

1. Les échanges universitaires.

a) Bourses:

Les bourses du gouvernement français à des étudiants canadiens sont passées de 45 pour l'année 1964-65 à 60 pour l'année 1965-66 et augmenteront à nouveau en 1966-67. Le gouvernement canadien pour sa part qui avait accordé à des étudiants français 28 bourses pour l'année 1964-65, en accordera désormais plus de 100 à compter de cette année. Il a été convenu de part et d'autre que des méthodes appropriées seront prises d'un commun accord pour assurer la sélection judicieuse des candidatures à ces bourses.

Les autorités françaises ont par ailleurs laissé savoir qu'elles envisageraient l'extension des avantages de la sécurité sociale française aux boursiers du gouvernement canadien et d'organismes canadiens en France, dans le cadre d'un arrangement approprié entre les deux gouvernements.

b) Professeurs:

Les autorités françaises ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à accueillir chaque année quelques professeurs canadiens comme maîtres associés dans les universités françaises.